

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 27 Août 2009

Présents : Mme Evelyne VALENTIN, M. Joël RAULT, M. Michel CONROY, M. Joël AESBACH, M. Gérald INNS, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Franck GEHIN

Excusés : Mme Sonia KOENIG, Mme Jocelyne RAULT, M. Thierry GIGNON

Absente : Mme Marylène OUDIN

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VALENTIN

Convocation du 19 août 2009

M. le Maire indique que Mme VALENTIN propose de rédiger les comptes rendus de toutes les réunions, toutefois celle-ci précise qu'elle ne souhaite le faire qu'avec l'accord de chacun : celui qui souhaite rédiger pourra le faire. Les personnes présentes sont satisfaites de cette idée.

1°) Suppression poste agent de voirie

Le contrôle de légalité de la préfecture demande l'annulation de la délibération 3351/2009 du 29 mai 2009 portant sur la suppression du poste d'agent de voirie (ultérieurement occupé par M. Reuse).

En effet, le dossier aurait dû préciser l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion.

Une nouvelle délibération est prise à l'unanimité annulant la précédente et actant la saisine du Centre de Gestion afin de respecter la réglementation en la matière.

2°) Visite de sécurité du local technique (rapport)

Le maire donne lecture du rapport précité qui met l'accent sur le fait de devoir détenir un bac de rétention pour les produits dangereux (carburants, phytosanitaires...)

3°) Licence IV , ouverture du 12 septembre

M. CONROY communique les tarifs des consommations à afficher. MM. RAULT et CONROY affirment qu'ils seront présents durant toute la journée d'ouverture : soit de 10 à 12h et de 14 à 20h. Mme KOENIG, absente, a fait savoir qu'elle pourra être disponible en cas de besoin. La préparation de la salle aura lieu dès 8h.

La secrétaire de mairie accompagnée de M. INNS, régisseur de recette, se rendront à la perception dès le mardi matin suivant, après avoir fait le titre de recette et après avoir rempli le registre.

4°) Subvention DGE 2006 (vitreaux église)

L'Etat a versé une subvention de 7.230 €, pratiquement équivalente à celle à celle du Conseil Général sur un dossier présenté et relancé à plusieurs reprises par M. le Maire

5°) Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (répartition)

Un courrier a annoncé aux communes concernées le montant qui leur était alloué. Omey percevra 37.645,42 €.

6) Réponses à divers courriers

Le Maire informe l'assemblée de ses réponses aux courriers de :

- M. Christian HESBERICK souhaitant pour la rue Jean Jaurès, une sécurité routière améliorée et notamment un sens unique, une réfection de la route.
- A Mlle Lorraine LAMBERT souhaitant un remblaiement devant son portail et formulant une remarque sur l'augmentation des nitrates entre 2004 et 2008 et son mécontentement sur la REOM et le changement de date de l'appel. Melle Lambert a fait suivre son courrier sur ce dernier point.
-

Réponse à M. HESBERICK : la rue Jean Jaurès n'est pas une route à grande circulation, le Maire rappelle les règles du code de la route que chacun se doit de respecter. Il ajoute que les contribuables devraient supporter une augmentation des impôts en cas de travaux importants qui ne sont pas du tout budgétisés pour cette proposition.

Réponse à Mlle LAMBERT : Afin d'estimer la demande, la commission de voirie s'est rendue sur place le 19 août et souhaitait rencontrer l'intéressée qui malheureusement n'était pas disponible. En outre, M. le Maire a transmis à Véolia le courrier de Mlle Lambert (pour prise en compte de ses remarques relatives à la hausse de nitrates depuis plusieurs années).

Une seconde lettre de Mlle Lambert est parvenue en mairie entre-temps, il a été décidé de ne pas y répondre, mais de remettre des gravillons : une photo sera prise, avant, pendant et après les travaux.

7) Contrat d'affermage Véolia

M. le Maire nous informe du changement de la nomenclature européenne transmise par Véolia.

Cette société demande un bon pour accord pour le nouvel indice intitulé ICHTSSI qui remplace le précédent. Délibération unanime du conseil municipal.

8) Utilisation d'un engin par l'employé communal

Information au Conseil Municipal par M. le Maire tirée de la lettre du maire rural n°346 du 20 juillet 2009.

« Les employés communaux qui utilisent un tracteur agricole ne sont pas dispensés du permis poids lourds. Toutefois il semblerait qu'une nouvelle directive européenne du 20/12/2006 sur le permis de conduite puisse être transposée en droit français au plus tard le 19 janvier 2011 avec une application 2 ans plus tard ».

9) Fleurissement

Les personnes sont remerciées pour l'embellissement de leur propriété et reconnues au niveau cantonal : Ome y est classé 3^{ème} pour les villages de moins de 300 habitants.

- M. et Mme René CREMASCHI maison avec grand Jardin
- M. et Mme Roger CHAMPAGNAC maison avec petit jardin
- Mme PATAT et M. Michel CONROY maison avec balcon, fenêtre, ou décor sur la voie publique
- Rue de la Garenne quartier du 4 au 14 rue de la Garenne
- Mme Annie COSQUER maison avec parc.

10) Grippe H1-N1

Des consignes ont été adressées à toutes les mairies, elles sont affichées, le personnel en a été destinataire. La commune a des masques et du produit de nettoyage pour les mains afin de répondre à l'obligation de l'employeur vis-à-vis de son personnel. Des avis à la population sur les gestes simples pour limiter les risques de transmission ont été distribués dans les cidex.

11) Devis peinture nouveaux passages piétons et panneaux

La création d'un nouveau passage piéton sur la départementale est évalué par Multi services à 441,62 €, devis défini comme suit : pose de panneaux indiquant « 4 passages piétons ». à chaque extrémité du village sur ladite voie. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la commande en investissement.

M. INNS propose de commander un panneau indiquant où se situe la rue Gorges Brassens lorsque l'on y accède par l'impasse du Colonel Fabien. En effet, les livreurs ne connaissant pas la commune et lisant « impasse » ne vont pas au-delà. Accord des membres présents.

12) Le découpage électoral

Les limites aux prochaines élections législatives de la 5^e circonscription seront bousculées, Ome y passe dans la circonscription de Vanault-les-Dames, dont le député est M. Charles Amédée de Courson. Ce nouveau découpage remue bien des élus locaux, même hors Ome y. Des remarques et des demandes d'informations complémentaires sont en cours sur le sujet.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire annonce qu'une réunion animée a eu lieu entre les adjointes et lui car à son sens il était nécessaire – selon des rumeurs- de caler l'organisation du travail pour les permanences alors que celles-ci sont régulièrement assurées.

Mme VALENTIN rappelle que toutes les permanences ont toujours été régulièrement assurées selon les disponibilités de chacun et chacune.

M. le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'il a été obligé de prendre des dispositions cet été pour faire suivre le courrier de la mairie, Mme RAULT ayant refusé de prendre en charge la responsabilité de la commune suite aux vacances en même temps de la secrétaire de mairie, du 2^{ème} adjoint et du Maire ceci quelques jours avant le départ de celui-ci.

Mme Valentin précise qu'elle a fait par de ses dates de congés dès février, ce que confirme la secrétaire. Mme Valentin ajoute qu'elle était disponible durant l'absence de la 2e semaine du Maire. Elle ne comprend pas qu'une personne n'ayant aucun mandat électoral ait accès aux documents et courriers de la mairie. Elle n'a pas été prévenue par la Mairie des dispositions qu'elle a découvertes à son retour de congé, elle n'a reçu aucun mail aucun appel téléphonique, aucune directive.

Les dispositions n'ont pas satisfait les adjointes qui se sont senties écartées de leur poste.

- Les nouveaux locataires des logements au-dessus de la Mairie rencontrent le notaire et le maire lundi 31/8 pour les états des lieux (16h30 et 17h30). M. le Maire invite les membres du Conseil à ce rendez-vous.
- Le Maire informe l'assemblée du décès de Mme DUPIN, employée par la CCVC.
- Devis JOANNES des dégâts des eaux à la salle des fêtes : en attente.
- Téléthron 2009 : réunion le lundi 7 septembre à Chepy à 20h30 sous la présidence de Mme Gaëlle APPERT. M. le Maire informe qu'il ne pourra se rendre à cette réunion.
- Une réunion a été demandée à M. le percepteur sur l'état des actifs immobiliers de la commune.
- M. le Maire et M. INNS ayant suivi une formation avec l'amicale des Maires sur le budget au printemps signalent l'importance de ce dossier.
- M. RAULT demande où en est le dossier de la salle des fêtes. M. le Maire répond que le budget ne supporte pas des dépenses non prévues et que les priorités au vu des dossiers seront délibérées.
- Salle des fêtes : à savoir aucune subvention n'est accordée cette année pour les salles des fêtes
- A la demande de Mme Valentin, le maire communique à l'assemblée le numéro de portable de la mairie.

La séance est levée à 23h45.

La secrétaire de séance.
E. VALENTIN

